Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260616-DEL2026_106-DE

Liffré=Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUIN 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE SEIZE JUIN À VINGT HEURE TRENTE, les membres de la Communauté de communes de Liffré-Cormier Communauté, désignés conformément aux dispositions des articles L. 5211.7 et L. 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guillaume BÉGUÉ.

Lieu de la séance Maison Intercommunale d'Ercé-Près-Liffré

Date de convocation 10 juin 2026

Présents MMES : L. BODIN, C. BRIDEL, I. CERNEAUX, I. GAUTIER, M. LANGLAIS-ELLEOUET, C. LE BON, P. MACOURS, A-L. OULED-SGHAÏER, E. THOMAS-LECOULANT, B. VANNIER.
MRS : O. BARBETTE, J. BÉGASSE, G. BÉGUÉ, J. BELLONCLE, L. BOUTHELOUP, B. CHEVESTRIER, Y. DANTON, G. DUMONT, E. FLAUX, E. FRAUD, T. JOUANGUY, A. PÉCHON, J-M. PELLEN, J-P. ROUDIER, F. TROUVÉ, D. VEILLAUX.

Absents représentés MMES A. BEAULIEU (POUVOIR À J-M PELLEN), K. CHESNAIS-GIRARD (POUVOIR À A-L. OULED-SGHAÏER), S. CHYRA (POUVOIR À O. BARBETTE), C. GILLET (POUVOIR À D. VEILLAUX).
MRS J. DELAUNAY (POUVOIR À B. VANNIER), Y. LE ROUX (POUVOIR À J. BÉGASSE), V. LEMIÈRE (POUVOIR À M. LANGLAIS-ELLEOUET), R. SALAÜN (POUVOIR À C. BRIDEL).

Absents MMES N. HEUZÉ-MICHEL, C. LEMOINE, M. B. BONENFANT.

Secrétaire de séance M. D. VEILLAUX

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Représentant de Liffré-Cormier Communauté au sein de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) et du SMICTOM de Fougères – Désignation

Rapporteur : Guillaume BÉGUÉ, Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-33 ;

VU l'arrêté préfectoral n°35-2023-10-03-00002 du 03 octobre 2023 portant statuts de Liffré-Cormier Communauté ;

VU les élections municipales qui se sont déroulées le 15 mars et 22 mars 2026 ;

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260616-DEL2026_106-DE

VU la délibération n°2026/058 du Conseil Communautaire du 7 avril 2026 relative à l'élection du Président de Liffré-Cormier Communauté ;

VU la délibération n°2026/086 du Conseil Communautaire du 28 avril 2026 relative à la désignation des conseillers communautaires au sein d'organismes extérieurs.

Il est exposé ce qui suit :

La Communauté de Communes est amenée, dans le cadre de l'exercice de ses compétences et de ses partenariats institutionnels, à être représentée au sein de différents organismes extérieurs (syndicats, associations, établissements publics, structures partenariales, etc.).

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et aux statuts de ces organismes, il appartient au Conseil Communautaire de désigner les conseillers communautaires appelés à représenter l'établissement public de coopération intercommunale en leur sein.

Il convient de procéder à la désignation d'un représentant de Liffré-Cormier Communauté au sein de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) du Pays de Rennes.

Il convient également de rectifier la délibération n°2026/086 du 28 avril 2026 relative à la désignation des représentants au sein du Comité syndical du SMICTOM du Pays de Fougères, afin de corriger une erreur matérielle intervenue lors de la désignation des délégués titulaires et suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** Madame Claire BRIDEL en qualité de représentante de Liffré-Cormier Communauté au sein de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Pays de Rennes ;

- **ANNULE** les dispositions de la délibération n°2026/086 du 28 avril 2026 relatives à la représentation de Liffré-Cormier Communauté au sein du Comité syndical du SMICTOM du Pays de Fougères ;

- **DÉSIGNE** les représentants suivants au sein du Comité syndical du SMICTOM du Pays de Fougères :

SMICTOM de Fougères	Comité syndical	5 délégués titulaires	Olivier BARBETTE
			Ronan SALAÜN
			Franck JOURDAN
			Pascale MACOURS
			Thierry HAVARD
		5 délégués suppléants	Yves LE ROUX
			Florent PERICOT
			Jérôme BÉGASSE
			Arnaud FOUQUÉ
			Sarah CHYRA

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260616-DEL2026_106-DE

La séance est levée à 22h14.

Fait à Ercé-Près-Liffré, le 16 juin 2026.

Le Président,	**La Secrétaire de séance,**
Guillaume BÉGUÉ	David VEILLAUX

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Liffré-Cormier Communauté.